

Plus de 18 millions d'euros d'aides pour l'Auvergne

La Commission Permanente du Conseil régional d'Auvergne s'est réunie le 7 décembre 2009 et a attribué plus de **18 millions d'euros d'aides**. Parmi les principaux secteurs aidés : le **développement économique (6,08 millions € dont 2,5 millions pour l'agriculture)**, aménagement du territoire (5 millions €), la formation professionnelle et l'apprentissage (1,8 million €), enseignement secondaire et supérieur (1,8 million €).

Dans le Puy-de-Dôme : 1,9 million € pour le développement touristique, plus de 760.000 € pour le développement économique, 1,17 million € pour les établissements de formation du secteur social, 1,9 million € pour le logement...

Ont notamment été attribués :

Économie et Emploi

- Aide aux structures de Transfert de technologies : 747.588 € attribués à plusieurs structures dont 113.750 € à l'ADIV notamment pour l'animation du pôle innoviandes, 183.000 € au pôle technologique Casimir et 102.600 € à la société Numtech.
- Fonds régional pour l'ancrage des entreprises (FRAE) : 321.000 € à la SAS Brueggen à Thiers et 44.000 € à la SARL SDS Industrie.
- Fonds d'avances de trésorerie pour les entreprises, mis en place grâce au remboursement anticipé de la TVA : 180.000 € à la SA Dietal à Saint-Georges-de-Mons et la SARL BTP Courtadon à Clermont-Ferrand.
- Aide à la recherche, au développement et à l'innovation des entreprises : 60.000 € à la SARL BBS Slama à Clermont-Ferrand.
- Aménagement de parcs d'activités industrielles et artisanales : 115.000 € à la Communauté de communes du Massif du Sancy.

Tourisme

- Hébergements Nattitude : 1.083.472 € à 6 structures du Puy-de-Dôme pour promouvoir une offre d'hébergements de qualité.
- Programme Grands sites – Grands projets : 121.700 € à la Communauté de communes du Massif du Sancy et la SAEM des remontées mécaniques du Mont-Dore.

Agriculture

- Installation et transmission en agriculture : 147.200 € sont attribués à 17 exploitants dont 6 dans le Puy-de-Dôme + 71.900 € à la Chambre départemental d'Agriculture 63 au titre du conseil à l'installation.
- Plan régional en faveur des bâtiments d'élevage : 155.286 € sont accordés à 17 bénéficiaires du Puy-de-Dôme.
- Développement de l'agriculture biologique : 223.296 € au titre du bonus bio qui comprend le maintien des agriculteurs en agriculture bio.
- Contrats de valorisation et de qualité : 283.839 € sont attribués dont 81.339 € au titre de l'appel à projet « Valorisation des produits ».
- Promotion du bois dans la construction : 160.074 € sont attribués dont 58.365 € à l'Ophis 63 pour la construction de 6 logements sociaux à Ambert.

Enseignement secondaire

- Dotations forfaitaires pour travaux urgents dans les établissements publics : 238.800 € sont accordés dont 125.000 € pour 8 établissements du Puy-de-Dôme.
- Fonctionnement des lycées et lycées professionnels : 338.918 € de dotations complémentaires accordés à 10 établissements du Puy-de-Dôme.
- Equipement des lycées publics : 223.400 € à 12 établissements dont 6 dans le 63.

Formation professionnelle et apprentissage

- 385.157 € attribués au Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) pour le financement de parcours de formation en vue d'accéder à un emploi d'une qualification supérieure.
- Fonds d'intervention formation : 99.720 € sont attribués à 8 structures auvergnates.
- 1.170.290 € de subventions complémentaires attribuées pour le financement des établissements de formation des secteurs social, paramédicales et de sages-femmes.

Enseignement supérieur

- Recherche et innovation technologique : 830.864 € sont attribués dont 580.284 € au titre de la mise en œuvre du nouveau dispositif « nouveaux chercheurs » visant à soutenir les travaux de recherche de 6 enseignants chercheurs nouvellement en poste dans les laboratoires auvergnats.

Aménagement du territoire

- « Contrats Auvergne + » : 680.000 € à la Communauté de communes Ardes Communauté pour la réalisation d'équipements au centre de loisirs et d'hébergement touristique d'Ardes-sur-Couze.
- Politique interrégionale du Massif Central : 95.000 € sont alloués à 5 projets.
- Politique territoriale de santé : 14.400 € sont attribués à 5 étudiants de médecine générale à la faculté de médecine de Clermont-Ferrand.

Politique régionale du logement et de l'Habitat

- Politique de la ville et requalification urbaine : 1.400.000 € à l'Etablissement Public National d'Aménagement et de restructuration des Espaces commerciaux et artisanaux pour la réalisation d'un centre commercial situé dans le quartier de la Gauthière à Clermont-Ferrand.
- 224.000 € à l'Ophis 63 pour l'augmentation de l'offre locative, dans le cadre du programme de promotion de la mixité sociale + 336.266 € pour la création d'habitat en milieu rural.

Environnement – Politique de l'énergie

- Politique de l'eau : 80.000 € à l'établissement public Loire pour la mise en place d'une étude de prévision, prévention et protection de l'ensemble du bassin de la rivière Allier face au risque inondation.
- 25.103 € à la ligue de protection des oiseaux Auvergne dans le cadre du programme de structuration et d'amélioration des connaissances sur l'avifaune.

Communications et Transports

- CPER ferroviaire : 239.380 € pour la réalisation des travaux de relèvement de vitesse sur la ligne ferroviaire entre Aurillac et Arvant.

Culture

- 70.000 € à 4 scènes régionales conventionnées, dont 35.000 € à la ville de Cébazat et Riom pour favoriser la diffusion du Spectacle vivant.
- 262.000 € à 5 structures pour la création et la production cinématographique.

Jeunesse et vie associative

- « Emplois tremplins » : 35.000 € à l'association Phoenix productions à Clermont.

Coopération interrégionale

- Dans le cadre de la coopération avec la Chine, 105.000 € pour permettre à l'ARDE de mener une mission de promotion de l'économie auvergnate auprès des entreprises chinoises et en soutien à la recherche sur l'économie du Liaoning.